

Bureau de la présidente d'élection



Ville de Mont-Saint-Hilaire



Élection municipale **LE 5 NOVEMBRE 2017**

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Avis public est, par la présente, donné aux électeurs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire par M^e Anne-Marie Piérard, à titre de présidente d'élection, que dans le cadre de l'élection municipale du 5 novembre prochain :

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de maire
- Poste de conseiller du district électoral numéro 1 - du Déboulis
- Poste de conseiller du district électoral numéro 2 - des Patriotes
- Poste de conseiller du district électoral numéro 3 - de Rouville
- Poste de conseiller du district électoral numéro 4 - du Piémont
- Poste de conseiller du district électoral numéro 5 - de la Seigneurie
- Poste de conseiller du district électoral numéro 6 - de la Montagne

Toute déclaration de candidature à ces postes devra être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et heures suivants :

du 22 septembre 2017 au 6 octobre 2017

du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi, de 9 h à 12 h

**À NOTER : le vendredi 6 octobre 2017,
le bureau de la présidente d'élection sera ouvert de 9 h à 16 h 30 (de façon continue)**

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste :

- un scrutin sera tenu **le dimanche 5 novembre 2017 de 10 h à 20 h;**
- et un vote par anticipation sera tenu **le dimanche 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h.**

J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, monsieur Michel Poirier et pour agir à titre d'adjointe à la présidente d'élection, madame Josée Filion.

Vous pouvez me joindre ou joindre le secrétaire d'élection ou l'adjointe à la présidente d'élection, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Bureau de la présidente d'élection
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
Services juridiques
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8
Téléphone : 450 467-2854, poste 2214
Télécopieur : 450 467-7459

Renseignements sur le **vote par correspondance** :

- toute personne inscrite ou ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale, à **titre seulement de personne non domiciliée** sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, a le droit de voter par correspondance si elle en fait la demande écrite auprès de la présidente d'élection au plus tard le **24 octobre 2017**;
- les bulletins de vote seront expédiés le **26 octobre 2017** et devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le **3 novembre 2017, à 16 h 30**;
- **l'électeur non domicilié** qui a fait une demande de voter par correspondance et qui, à compter du **30 octobre 2017** n'a pas reçu ses bulletins de vote, aura la possibilité de s'adresser à la présidente d'élection afin de les obtenir.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 20 septembre 2017

La présidente d'élection,

(S) *Anne-Marie Piérard*

Anne-Marie Piérard, avocate